

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) du Nunavik offre une couverture pour des services de counseling en santé mentale aux bénéficiaires admissibles, lorsque ces services ne sont pas couverts par les programmes sociaux, les régimes d'assurance privé et ou le régime d'assurance maladie du Québec. À noter qu'aucune prescription ou référence médicale n'est requise.

COUVERTURE OFFERTE

- Jusqu'à 22 heures de counseling par année civile en présentiel ou vidéo-conférence.
- Possibilité de demande de prolongation, traitée au cas par cas.
- Séances individuelles et de groupe (2 à 8 participants) couvertes, si tous les participants sont admissibles.

LES EXCLUSIONS

- Aucun remboursement pour les rendez-vous manqués ou annulés par le bénéficiaire.
 - Le bénéficiaire est responsable de payer les frais de pénalité.
- Aucun remboursement pour les rendez-vous manqués, y compris en cas de panne de réseau ou d'électricité.
 - Le bénéficiaire demeure responsable des frais de pénalité applicables.
- L'évaluations et autres demandes pour des tiers (ex. : école, emploi, justice, garde d'enfants).
- L'évaluations en neuropsychologie ou autres services spécialisés
 - ([Cliquez ici pour consulter la politique](#))



DEMANDE D'AUTORISATION - INFORMATION DU DEMANDEUR

Le fournisseur doit envoyer une demande à : ssna.rrsssn@ssss.gouv.qc.ca

La demande doit inclure :

- Informations du bénéficiaire : nom, date de naissance, numéro de bénéficiaire (5 chiffres, carte Makivvik).
- Aucune prescription ou référence médicale n'est requise
- Informations du fournisseur : nom, téléphone, adresse, numéro de permis, tarif horaire, nombre de séances demandées, spécimen de chèque.

Une lettre d'autorisation vous sera envoyée après validation, précisant le nombre de séances autorisées ainsi que le montant couvert selon la politique et la grille tarifaire en vigueur.

